



Groupe SIG et topographie



Groupe de travail sur la Base Adresse Nationale

Mandat

Le 15 avril 2015 une convention a été signée entre le SGMAP/Etalab, l'IGNF, la Poste et OpenStreetMap France. Elle définit les modalités d'organisation, de création et de gestion de la Base Adresse Nationale.

Si ces acteurs utilisent et diffusent l'adresse, seules les communes, via le conseil municipal et le maire, sont habilitées à créer des voies et des adresses de manière officielle.

Certaines collectivités locales diffusent déjà depuis quelques années des données ouvertes sur le thème des voies et des adresses. Jusqu'à présent, la mise en place de la BAN se fait sans concertation avec elles. Souhaitant jouer à plein son rôle d'expert, l'AITF a mis en place un groupe de travail poursuivant les objectifs suivants :

- proposer au comité de pilotage de la BAN et aux collectivités territoriales diffusant de la données voies-adresses un modèle de données simple visant à homogénéiser ces données sur le territoire national et à faciliter l'alimentation de la BAN afin que celle-ci rassemble des informations de la meilleure qualité possible
- proposer dans un second temps un modèle de données plus élaboré toujours dans un but d'homogénéiser la disponibilité de ces données sur le territoire national
- produire une analyse de la réglementation et des bonnes pratiques en vigueur autour des voies et des adresses
- en concertation avec l'Association des Maires de France (AMF) et le Comité National de l'Information Géographique (CNIG), engager des discussions avec les membres fondateurs de la BAN afin que celle-ci prenne en compte les besoins et spécificités des collectivités locales, seules habilitées à produire et gérer les voies et les adresses.

L'animateur du groupe SIG-Topo de l'AITF



Olivier BANASZAK